

Observatoire Régional Rhône-Alpes DT DICT

07/10/2024

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2024	2
2. Présentation du nouveau Président	2
3. Points exploitants de réseaux	3
4. REX SYTRAL – Cellule Tramway	3
5. Décret HF-BF	3
6. PCRS	5
a. Point à date	5
b. Retours des exploitants de réseaux	5
c. Formalisation des remontées à l’Observatoire National	5
7. Questions diverses	5
a. Réglementation	5
b. Point sur les réseaux abandonnés	5
c. Autres	5
Glossaire :	6

Sont présents :

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>ORGANISATION</i>
ABOU ASSAF	Elie	ENEDIS-DR Sillon Rhodanien
ALLOUCHE	Nicolas	GRT Gaz
AUGUSTE	Marie	SADE CGTH
AYMARD	Philippe	DETECT RESEAUX
BASTIANINI	Chloé	ALBERTAZZI
BEN ADDI	Fatiha	DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
BERNIAUD	Henri	EDF
BERTHET	Lionel	GrDF Réseaux Rhône-Alpes et Bourgogne
BIGENWALD	Stéphane	Orange UI AURA
BOBEAU	Lionel	EUROVIA Délégation Centre-Est
BONNET	Isabelle	EIFFAGE Route Centre Est
BONNET	Thierry	PARAMARIBO
BOTTET	Justine	SOGELINK
CARPE	Sylvia	SOGEA RHONE-ALPES

COLOMB	Emmanuel	ENEDIS-DR ALPES
CORNESSE	Julien	GRT Gaz
DESCAMPS	Kevin	Métropole de LYON
EYNARD MACHET	Loris	ENEDIS-DR ALPES
FAILLE	François	Eau du Grand Lyon
GANDAIS	Cédric	GrDF
GERST	Anne-Sophie	RTE Rhône-Alpes Auvergne
GUICHERD	Léa	SADE CGTH
HIVET	Emmanuel	FDBTP69
JACQUEMIER	François	COIRO
KUPISIEWICK	Dorian	ORANGE
LAFORREST	Aurélien	FNEDRE : Etude Géo Détection
LE MEUR	Sandrine	OPPBTP Auvergne Rhône-Alpes
LIROLA	Thierry	SERPOLLET
MILLIERAS	Pierre	SYNTEC Ingénierie/Presents/Sitetudes
MOLLON	Sabine	SOBECA - FIRALP
PEREZ	Patrick	BTP Rhône
PERIER	Thierry	EPGL
POULY	Vincent	SYTRAL : syndicat mixte des transports pour le rhône et l'agglomération lyonnaise
TARRIEU	Leila	EDF Hydro - CIH
VERRIER	Jean	GeoProcess - Représente la FNEDRE
WACK	Laurent	CARSAT Rhône-Alpes

Assiste également à la réunion : Pierre Malochet

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2024

Un tour de table a été réalisé avant de démarrer la réunion. Le dernier paragraphe avant le point 4 du précédent compte-rendu a été supprimé et une demande de précision sera faite auprès de la DREAL pour savoir si des pénalités peuvent être données sur des PCRS en 2025. Le compte-rendu a été ensuite approuvé.

N.B. : L'objectif est d'encourager le déploiement des PCRS et non pas de sanctionner.

2. Présentation du nouveau Président

Thierry LIROLA a présenté son successeur François JACQUEMIER, Directeur général de l'entreprise COIRO TP. Il s'est ensuite adressé aux représentants des entreprises pour les mobiliser pour trouver des responsables de projets connaissant la réglementation. A ce jour, le responsable des projets est toujours très « éloigné » de la réglementation. A compter du 1^{er} janvier 2026, la FNTP a pris la position de mobiliser ses ressortissants en cas de non-implication des responsables de projets dans l'application de la réglementation et elle renverra les responsabilités auprès des responsables de projets « absents » des démarches.

Il est fondamental de faire entendre aux responsables de projets qu'ils doivent respecter la réglementation et s'impliquer dans sa gestion.

3. Points exploitants de réseaux {Slides 7 à 40}

GRTgaz : Une hausse des demandes par rapport à 2023. Baisse forte des ATU. Le nombre de structures n'ayant fait aucune déclaration est très élevé.

GRDF : Baisse des demandes mais hausse des ATU. Même niveau sur les DO par rapport à 2023. Thierry Lirola demande une précision sur la typologie des acteurs liés aux DO. Hausse du nombre de DO liée à la proximité d'autres réseaux. Une journée sécurité est organisée dans le Rhône au GFOR SDMIS à St Priest le 31 octobre.

RTE : Une hausse des demandes traitées. Pas de retours sur les demandes d'IC.

ENEDIS : 483 DO en baisse sur branchements, etc. Sujet sur les constats « préremplis » à vérifier du côté d'Enedis et des entreprises destinataires. Plus de 40% des DO sans DT-DICT. ENEDIS se propose de venir sensibiliser les entreprises sur site si elles le demandent.

Enedis a fait de part de 2 pratiques terrain non conformes à la législation :

- Réalisation d'un marquage-piquetage en « urgence » suite à un incident/accident sur chantier avant l'arrivée du concessionnaire car le marquage n'avait pas été maintenu pendant la réalisation des travaux
- Réalisation d'un marquage-piquetage avec une seule couleur.



Commentaires :

- Thierry Lirola a proposé, via le comité restreint, de travailler sur la liste des entreprises n'ayant pas respecté la réglementation.
- Une demande a été faite auprès de la DREAL pour obtenir les éléments chiffrés sur les sanctions/PV et la typologie des structures ne respectant pas la réglementation.



4. REX SYTRAL – Cellule Tramway {Slides 41 à 54}

Intervention de Vincent Pouly, SYTRAL.

Thierry Lirola a rappelé la genèse du projet : suite au lancement des 3 lignes de tramway en simultané, il a été décidé de créer une cellule pour mettre en place des bonnes pratiques pour bien réaliser les travaux.

Présentation de l'académie des réseaux par Philippe AYMARD : PCRS lié au jumeau numérique ; innovations autour des infrastructures réseaux (galeries intelligentes), etc. L'académie des réseaux a pour vocation de réfléchir sur l'évolution des techniques et technologies pour permettre à tous les acteurs de progresser et de mieux respecter les aléas du chantier. Philippe Aymard tiendra régulièrement informé l'observatoire de l'avancée des réflexions.

5. Décret HF-BF

Rapprochement entre l'AIPR et le HF-BF (cf. slides). Sous travaux urgents, tous les acteurs du chantier doivent avoir l'AIPR. Dans les chantiers non urgents, seuls les conducteurs d'engins doivent avoir l'AIPR mais rien n'empêche les entreprises de la faire passer à tous ses salariés travaillant à proximité des réseaux. Dans ce cadre, les autres « ouvriers » doivent avoir le HF-BF (cf. tableau).

6. PCRS {Echanges}

Décisions du 02/07/2024 :



- **L'observatoire demande à tous les exploitants de se renseigner sur les problématiques qu'ils rencontrent en lien avec le PCRS (et qui bloqueraient la généralisation de l'expérimentation de l'Allier à l'ensemble du territoire Rhône-Alpes).**
- **Un temps sera dédié à ces échanges lors du prochain OR.**
- **Une fiche récapitulative sera transmise au national (nous avons demandé aux exploitants de la remplir en amont).**

- a. Point à date**
- b. Retours des exploitants de réseaux**
- c. Formalisation des remontées à l'Observatoire National**

Ce point sera traité lors du prochain observatoire.

7. Questions diverses

a. Réglementation

- [Décret n° 2024-552 du 17 juin 2024.](#)
- [Arrêté du 5 juillet 2024](#) relatif aux conditions d'équivalence entre l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux prévue par l'article R. 554-31 du code de l'environnement et l'habilitation prévue à l'article R. 4544-33 du code du travail
- [Arrêté du 5 juillet 2024](#) relatif à la prévention du risque électrique lié aux travaux d'ordre non électrique réalisés dans l'environnement d'ouvrages ou installations électriques sous tension aériens et souterrains

b. Point sur les réseaux abandonnés



L'observatoire a confirmé un groupe de travail sur les réseaux abandonnés avec 2-3 exploitants de réseaux / 2-3 entreprises / 2-3 responsables de projets.

Les volontaires sont :

- GRDF (Lionel BERTHET)
- SYTRAL (Vincent POULY)
- EAU PUBLIC GRAND LYON (Thierry PERIER)
- ENEDIS (Loris EYNARD MACHET définira en interne qui suivra ces travaux)
- BTP Rhône (Emmanuel HIVET demandera en Interne)
- FNEDRE (Thierry BONNET)
- FRTP AURA (Isabelle BONNET)

Thierry BONNET sera chargé de lancer ce groupe de travail prochainement.

c. Autres

- Où trouver une présentation simple du décret ? sur le site de la FNEDRE <https://www.fnedre.org/> et sur celui de l'observatoire national <https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/>
- Souci sur la « superposition » des plans GRDF

La séance est levée.

Prochaine réunion le mercredi 19 mars 2025

Glossaire :

CTF : Clauses Techniques et Financières.

DC : Déclaration conjointe.

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.

DO : Dommage aux ouvrages.

DT : Déclaration de projet de Travaux.

IC : Investigations complémentaires : action à caractère obligatoire de recherche de renseignements sur un ouvrage (type, emplacement, caractérisation, géoréférencement...) menée par le responsable de projet si l'exploitant en a fait la demande lors de sa réponse à la DT.

ML : Mesures de localisation : action de détermination de l'emplacement d'un ouvrage menée à l'initiative de l'exploitant de cet ouvrage.

OL : Opération de localisation : action à caractère non-obligatoire de recherche de renseignements sur un ouvrage (type, emplacement, caractérisation, géoréférencement...) menée à l'initiative du responsable de projet.

PCRS : Plan Cors de Rue Simplifié.

RP : Responsable de projet.

TU : Travaux Urgents.